N° 189

SÉNAT

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET
2e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Annexe au procès-verbal de la séance du 9 mai 1961.

PROJET DE LOI DE PROGRAMME

relative à des actions complémentaires coordonnées de **recherche scientifique** *et* **technique,**

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 6 mai 1961.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi de programme relative à des actions complémentaires coordonnées de recherche scientifique et technique, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 4 mai 1961.

Le Premier Ministre,
Signé : MICHEL DEBRÉ.

Voir les numéros :
Assemblée Nationale (1re législ.) : 825, 1094, 1112 et in-8° 249.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi de programme dont la teneur suit :

PROJET DE LOI DE PROGRAMME

Article premier.

Est approuvé un programme de développement de la recherche scientifique et technique pour les années 1961 à 1965 d'un montant de 320 millions de nouveaux francs s'appliquant :

— à des actions complémentaires coordonnées dans les domaines suivants :

Analyse démographique, économique et sociale et développement économique ; application de la génétique ; biologie moléculaire ; cancer et leucémie ; conversion des énergies ; exploitation des océans, neurophysiologie ; nutrition humaine et animale ; psychopharmacologie ; recherches spatiales ;

— et à des actions de caractère urgent dans le domaine de la recherche scientifique et technique.

Art. 2.

Les crédits afférents aux opérations de la loi de programme seront ouverts dans les lois de finances annuelles et inscrits à la section I (Services généraux) du budget des Services du Premier Ministre sous l'intitulé « Fonds de Développement de la Recherche Scientifique et Technique ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 4 mai 1961.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

Prix : 0,30 NF.